

# **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023**



## **COMMUNE DE GAP**

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

### **Effectifs**

- 848 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
  - > 422 fonctionnaires
  - > 208 contractuels permanents
  - > 218 contractuels non permanents



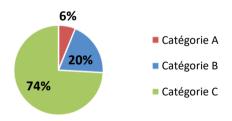
- → 5 % des contractuels permanents en CDI
- 3 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité
- Précisions emplois non permanents
  - □ 3 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
  - ⇒ 67 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
  - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : 52 agents du Centre de Gestion et aucun intérimaire

# — Caractéristiques des agents permanents

### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%	28%	23%
Technique	56%	49%	54%
Culturelle	6%	11%	8%
Sportive	3%	2%	3%
Médico-sociale	5%	8%	6%
Police	4%		3%
Incendie			
Animation	6%	3%	5%
Total	100%	100%	100%

### Répartition des agents par catégorie



### Répartition par genre et par statut

_	Hommes	■ Femmes
Fonctionnaires	43%	57%
Contractuels	45%	55%
Ensemble	43%	57%

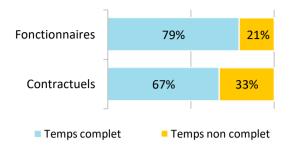
### → Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	26%
Agents de maîtrise	20%
Adjoints administratifs	16%
Techniciens	5%
Rédacteurs	5%

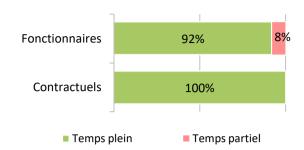
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

## Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	37%	88%
Technique	29%	35%
Administrative	12%	5%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

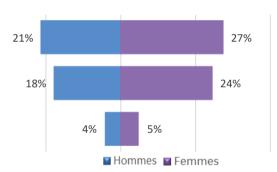
1% des hommes à temps partiel 11% des femmes à temps partiel

# Pyramide des âges \_\_\_\_\_

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents			
Fonctionnaires	51,05	— de 50 ans et +	
Contractuels	39,74	ue 30 ans et +	
permanents	33,74		
Ensemble des	47,32	de 30 à 49 ans	
permanents	47,32		
Âge moy	Âge moyen*		
des agents non			
Contractuels non	33,14		
permanents	55,14		

# Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



<sup>\*</sup> L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

# . Équivalent temps plein rémunéré

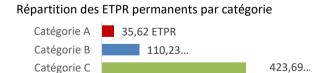
## → 736,66 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

> 397,63 fonctionnaires

> 171,91 contractuels permanents

> 167,12 contractuels non permanents

1340 721 heures travaillées rémunérées en 2023



# Positions particulières

> 6 agents détachés dans une autre structure

> Un agent en disponibilité

### Mouvements

En 2023, 114 arrivées d'agents permanents et 84 départs

7 contractuels permanents nommés stagiaires

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 1	Effectif physique au 31/12/2023
600 agents	630 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023				
Fonctionnaires • -6,2%				
Contractuels 7 38,7%				
Ensemble	71	5,0%		

## Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	45%
Départ à la retraite	27%
Mise en disponibilité	10%
Mutation	8%
Détachement	7%

## Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	59%
Remplacements (contractuels)	33%
Voie de mutation	5%
Recrutement direct	1%
Intégration directe	1%

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

# Évolution professionnelle

33 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 91% des nominations concernent des femmes

2 lauréats d'un concours d'agents déjà
fonctionnaires dans la collectivité nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

185 avancements d'échelon et 31 avancements de grade 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

9 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 22,2 % femmes dont 88,9 % de catégorie C

# - Sanctions disciplinaires

2 sanctions disciplinaires prononcées en 2023

# Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	1	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Une sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

50% 50%

# **Budget et rémunérations**

### → Les charges de personnel représentent 49,43 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	50 238 134 €	Charges de personnel*	24 830 272 €	$\Rightarrow$	Soit 49,43 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes -15 733 652 € emploi permanent : Primes et indemnités versées : 1 265 140 € IFSE: 1 194 538 € CIA: 3 521 € Heures supplémentaires et/ou complémentaires : 311 395 € Nouvelle Bonification Indiciaire: 80 836 € Supplément familial de traitement : 98 188 € Complément de traitement indiciaire (CTI) 0€

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

473 287 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	54 472 €	40 744 €	33 256 €	27 519 €	27 115 €	22 275 €	
Technique	66 734 €	S	35 859 €	26 871 €	26 748 €	21 958 €	
Culturelle	37 413 €	S	28 357 €	36 745 €	S	21 004 €	
Sportive			32 485 €	23 671 €		S	
Médico-sociale	S	26 394 €	S		24 497 €	21 692 €	
Police					25 907 €		
Incendie							
Animation			30 413 €	32 577 €	24 768 €	S	
Toutes filières	48 798 €	35 466 €	32 543 €	28 483 €	26 537 €	21 991 €	

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

# La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 8,04 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :				
Fonctionnaires	9,13%			
Contractuels sur emplois permanents	4,95%			
Ensemble	8,04%			

- □ Le RIFSEEP n'a pas été mis en place
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 15382,8 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023
- La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- Cette année, 40 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

### IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Mantant annual	Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanents							
Montant annuel moyen par ETPR	Femmes			Hommes		Femmes			Hommes			
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	7 457 €			12 394 €			6 494 €			11 717 €		
Catégorie B	3 563 €			4 271 €	58€	1%	2 605 €			2 781 €		
Catégorie C	1 362 €			1 693 €	9€	1%	209€			410€		

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

### - Absences —

- En moyenne, 26,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire
- > En moyenne, 6,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,77%	1,72%	3,76%	0,80%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,37%	1,72%	5,50%	0,80%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,37%	1,88%	5,56%	0,80%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- > 84,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

### Accidents du travail

### 21 accidents du travail déclarés au total en 2023

- > 2,5 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 34 jours d'absence consécutifs par accident du travail

# - Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

# 44 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ➡ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 86 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 82 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 183 21 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

# Prévention et risques professionnels

### **→** ASSISTANTS DE PRÉVENTION

8 assistants de prévention désignés dans la collectivité

1 conseiller de prévention

### FORMATION

36 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 24 916 € Coût par jour de formation : 692 €

### **→** DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 10 948 €

### **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

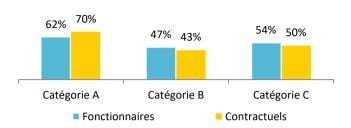
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2023

### **Formation**

→ En 2023, 51,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

### Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



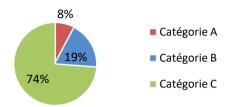
254 652 € ont été consacrés à la formation en 2023

### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	72 %
Coût de la formation des apprentis	0 %
Frais de déplacement	13 %
Autres organismes	14 %

# → 1 076 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

# Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



# Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,7 jour par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	74%
Autres organismes	22%
Interne à la collectivité	4%

# - Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	90 786 €	3 330 €
Montant moyen par bénéficiaire	257 €	278€

- L'action sociale de la collectivité
  - Prestations servies directement par la collectivité
  - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
  - Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

### **Relations sociales**

Jours de grève

19 jours de grève recensés en 2023

Comité Social Territorial

6 réunions en 2023 dans la collectivité 2 réunions de la F3SCT

# Précisions méthodologiques

### → 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

#### Pour les fonctionnaires :

31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

## <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

### 3 « groupes d'absences »

### 1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

### \Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2024 Version 1